

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENTS

À la cent quarante-cinquième séance ordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Golfe-du-Saint-Laurent tenue le mercredi 16 juillet 2025 à 16 h au bureau de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent situé au 29, chemin d’Aylmer Sound, bureau 400 à Chevery et à laquelle sont présents:

EST PRÉSENTE:

Madame Gladys Driscoll Martin préfète, mairesse de Saint-Augustin.

SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :

Madame Dale Roberts Keats	préfète suppléante, mairesse de Bonne-Espérance;
Monsieur Colin Shattler	conseiller, maire de Blanc-Sablon;
Madame Gena Chubbs	conseillère, mairesse de Gros-Mécatina;
et Madame Chantale Otis	conseillère, administratrice Côte-Nord-du-Golfe- Saint-Laurent.

Formant quorum sous la présidence de Madame Gladys Driscoll Martin.

SONT AUSSI PRÉSENTES:

Madame Karine Monger	directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Marie Geneva Jones	adjointe administrative et greffière-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-07-01
Lecture et adoption de l’ordre du jour;
3. Procès-verbal;
 - 3.1 Résolution 2025-07-02
Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2025;
4. Administration;
 - 4.1 Résolution 2025-07-03
Rapports des déboursés effectués pour la période du 1^{er} au 30 juin 2025 - Approbation;
 - 4.2 Résolution 2025-07-04
Résolution pour mandater la firme Gauthier Neveu Héroux, avocats Inc. à titre de conseillers juridiques pour procéder dans les dossiers de recouvrements ainsi que certains dossiers juridiques pour l'année 2025;
 - 4.3 Résolution 2025-07-05
Modification de la date de la séance ordinaire du mois de septembre 2025;
5. Résolution 2025-07-06
Services pour l’élaboration d’un Plan Climat - Proposition de contrat;
6. Résolution 2025-07-07
Appel d’offre sur invitation - Services d’accompagnement pour le parachèvement de la route 138;
7. Résolution 2025-07-08
Création d’un rôle d’évaluation foncière pour le TNO Petit-Mécatina;
8. Résolution 2025-07-09
Appui à la relance et au maintien de la traverse Rimouski-Forestville;
9. Résolution 2025-07-10
Appui à la municipalité de Blanc-Sablon pour la demande d’intervention auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
10. Période de questions;
11. Fermeture de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h et Madame Gladys Driscoll Martin souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION – 2025-07-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 16 juillet 2025.

PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION – 2025-07-02 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 18 juin 2025.

ADMINISTRATION

RÉSOLUTION – 2025-07-03 RAPPORTS DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 JUIN 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'un rapport des déboursés est présenté au Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Chantale Otis

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport des déboursés de la MRC du Golfe-du Golfe-du-Saint-Laurent pour la période du 1er au 30 juin 2025 totalisant 233 650.54 \$.

RÉSOLUTION 2025-07-04 RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME GAUTHIER NEVEU HÉROUX, AVOCATS INC. À TITRE DE CONSEILLERS JURIDIQUES POUR PROCÉDER DANS LES DOSSIERS DE RECOUVREMENTS AINSI QUE CERTAINS DOSSIERS JURIDIQUES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers sont en recouvrements, et ce, malgré des avis de rappel;

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers de nature juridique nécessitent l'accompagnement de professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats pour les services juridiques courants de la MRC;

CONSIDÉRANT la connaissance des différents dossiers de la MRC par les professionnels de la firme proposée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Monsieur Colin Shattler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la firme GAUTHIER NEVEU HÉROUX, AVOCATS INC. afin qu'elle puisse procéder dans les dossiers de recouvrement;

DE MANDATER la firme GAUTHIER NEVEU HÉROUX, AVOCATS INC. pour les services juridiques courants de la MRC pour l'année 2025;

D'AUTORISER Madame Karine Monger, directrice générale et greffière-trésorière à agir pour et au nom du Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 2025-07-05 MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le code municipal stipule à l'article 148, 3e alinéa « Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1, 2e alinéa dit que «Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier»;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REPORTER la date de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent du 17 septembre 2025 à 16 h au 23 septembre 2025 à 16 h.

RÉSOLUTION 2025-07-06 SERVICES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT - PROPOSITION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis à la disposition des MRC un programme visant à soutenir l'adaptation et la transition climatique (ATCL);

CONSIDÉRANT QUE le plan climat doit être complété d'ici 2030 et que la première enveloppe est majoritairement destinée à l'élaboration des plans climat des MRC qui deviendront des documents de référence pour l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE nous avons lancé un appel d'offres sur invitation pour des services pour l'élaboration d'un plan climat, plus précisément pour l'étape 2 - Définition du contexte, 3 - Identification des parties prenantes, 4 - Définition des objectifs et 5 - Démarche d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons invité le Conseil Environnement Côte-Nord et l'Atelier Urbain.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Dale Roberts Keats

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE RETENIR les services de l'Atelier Urbain pour l'élaboration des étapes 2 - Définition du contexte, 3 - Identification des parties prenantes, 4 - Définition des objectifs et 5 - Démarche d'adaptation au montant de 133 799 \$ avec taxes;

DE COMPLÉTER ce mandat au cours des vingt-quatre (24) prochains mois à compter du 17 juillet 2025 jusqu'au 16 juillet 2027.

RÉSOLUTION 2025-07-07 APPEL D'OFFRE SUR INVITATION - SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PARACHÈVEMENT DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent reconnaît l'importance stratégique du parachèvement de la route 138 pour le désenclavement de ses communautés, le développement économique régional et la sécurité des déplacements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour des services d'accompagnement pour le parachèvement de la route 138, plus précisément conformément au document d'appel d'offre sur invitation préparé par la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le mandat devra se chiffrer sous le seuil de la dépense obligeant l'appel d'offres public, et avoir fait l'objet d'une invitation auprès d'au moins 2 fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LANCER la période d'invitation auprès de 9196-8396 Québec Inc. et de Mallette du 29 juillet au 5 septembre 2025.

**RÉSOLUTION 2025-07-08 CRÉATION D'UN RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE TNO
PETIT-MÉCATINA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent a octroyé un contrat à la firme Altus pour l'évaluation foncière pour la période s'échelonnant du 1er avril 2025 au 31 décembre 2029;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent désire effectuer la visite et l'évaluation foncière des pourvoies de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRODUIRE un premier rôle d'évaluation foncière pour les pourvoies situées dans le TNO du Petit-Mécatina.

**RÉSOLUTION 2025-07-09 APPUI À LA RELANCE ET AU MAINTIEN DE LA TRAVERSE
RIMOUSKI-FORESTVILLE**

CONSIDÉRANT QU'un organisme sans but lucratif (OBNL), la Corporation de liaison maritime Rimouski-Forestville, a été créé en février 2024 visant à officialiser une démarche partenariale tripartite entre les acteurs impliqués dans la relance et le développement du service de traverse Rimouski-Forestville;

CONSIDÉRANT QUE la traverse soutient activement le développement régional, en assurant la fluidité des échanges économiques, la circulation de la main-d'œuvre et la croissance de l'activité touristique;

CONSIDÉRANT QUE les résultats d'une étude de marché démontrent qu'un service amélioré entraînerait une augmentation nette de la demande, tant pour les déplacements personnels que pour le transport de marchandises;

CONSIDÉRANT QUE la traverse Rimouski-Forestville constitue un service essentiel et complémentaire aux autres liaisons interrives, en facilitant l'accès aux territoires limitrophes tels que Charlevoix, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et les provinces maritimes, tout en soutenant les échanges économiques et la mobilité des travailleurs et des entreprises entre les deux rives;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du service de traversier doit être assurée sur des bases claires de collaboration mutuelle entre les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT QUE les traversiers de l'Est-du-Québec contribuent à désengorger les tronçons très sollicités des routes 132 et 138;

CONSIDÉRANT QUE la traverse Rimouski-Forestville est un lien maritime vital qui relie la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent en seulement 60 minutes, réduisant les distances, les temps de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au Centre hospitalier régional de Rimouski est facilité lors de l'opération du service de traversier;

CONSIDÉRANT QUE cette liaison, en service saisonnier, constitue une alternative stratégique aux trajets routiers beaucoup plus longs et onéreux, tout en facilitant l'accès aux services essentiels pour les citoyens des deux rives;

CONSIDÉRANT QUE l'interruption prolongée de cette liaison menace de façon durable la perte d'un levier structurant essentiel pour les régions concernées, compromettant leur attractivité et freinant leur développement économique et territorial, d'où l'urgence de relancer le service et d'assurer son maintien sans nouvelle interruption;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Colin Shattler

APPUYÉ par Madame Dale Roberts Keats

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'EXPRIMER notre appui ferme et sans équivoque à la relance, au maintien et à la modernisation de la traverse Rimouski-Forestville;

D'INSISTER sur le fait que ce lien interrives constitue un moteur concret de développement régional durable, et qu'il doit être reconnu comme tel dans toute planification territoriale stratégique;

DE DEMANDER aux instances gouvernementales et aux partenaires régionaux de poser des gestes concrets pour assurer la reprise et la pérennité de ce service;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux élus municipaux, provinciaux et fédéraux, aux organisations économiques et touristiques.

**RÉSOLUTION 2025-07-10 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BLANC-SABLON POUR LA
DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)**

CONSIDÉRANT QU'un accident grave est survenu le 11 juin 2025 sur la portion de la route 138 située entre Lourdes-de-Blanc-Sablon et Blanc-Sablon;

CONSIDÉRANT QUE cet accident a impliqué deux véhicules et causés des blessures sérieuses;

CONSIDÉRANT QU'au fil des années ce tronçon routier a été le site de plusieurs accidents particulièrement lors de conditions météorologiques pluvieuses causant de l'aquaplanage;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD est responsable de ce tronçon routier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Gena Chubbs

APPUYÉ par Madame Chantale Otis

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au MTMD de prendre les mesures immédiates pour résoudre le problème d'accumulation d'eau sur cette route relevant de sa juridiction;

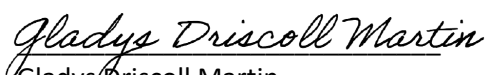
DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à monsieur David Bouchard, directeur régional Côte-Nord au MTMD, et au commandant Patrick Paquet, Sûreté du Québec de la région Côte-Nord/Saguenay-Lac-Saint-Jean.

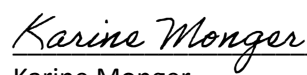
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

FERMETURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 16 h 07, il est proposé par Madame Dale Roberts Keats, appuyé par Monsieur Colin Shattler que la séance soit levée.


Gladys Driscoll Martin
Préfète


Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière